

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

DEUXIEME SESSION

Procès-verbal de la vingt-neuvième séance, tenue au Palais
des Nations, le vendredi 5 décembre 1947 à 10 h.

Présents:

Présidents: Mme F.D. ROOSEVELT (Etats-Unis)
Membres: Le Colonel HODGSON (Australie)
Le Professeur DEHOUSSE (Belgique)
M. STEPANENKO (Biélorussie)
Le Dr WU (Chine)
M. LOUFFI (Egypte)
Le Professeur CASSIN (France)
Mme H. MEHTA (Inde)
M. POUREVALY (Iran)
Le Dr C. MALIK (Liban)
M. M. AMADO (Panama)
Le Général C. ROMULO (Philippines)
Lord DUKESTON. (Royaume-Uni)
M. KLEKOVKIN (Ukraine)
M. A.E. BOGOMOLOV (U.R.S.S.)
Le Dr V. RIBNIKAR (Yougoslavie)

**Représentantes de la Commission
de la condition de la femme:**

Mme BEGTRUP
Mme URALOVA

Secrétariat:

Prof. J.P. HUMPHREY
M. E. LAWSON

Institutions spécialisées:

M. J. de GIVRY (O.I.T.)

**Organisations non gouverne-
mentales: Catégorie A:**

Mlle T. SENDER (Fédération amé-
ricaine du Travail)
M. ROBINET de CLERY (Union Inter-
parlementaire)
M. SERRARENS (Confédération inter-
nationale des
Syndicats chrétiens).

Catégorie B:

Le Dr BIENENFELD (Congrès mondial
juif)
M. DUCHOSAL (Comité International
de la Croix-Rouge)
Mlle van EEGHEN (Conseil interna-
tional des femmes)
M. F. NOLDE (Comm. des Eglises
pour les Affaires
internationales)
Mlle de ROMER (Union int. des Liges
fémin. catholiques)
M.M. WINN (Conseil consultatif des
Organis. juives).

La PRESIDENTE indique que puisque la Commission s'est formellement prononcée en faveur de la création de trois Groupes de travail, ces groupes se mettront au travail simultanément dès la fin de la présente séance plénière. La constitution de trois groupes de travail simultanés soulève des difficultés techniques pour le Secrétariat auxquelles elle s'est efforcé de remédier en constituant des groupes linguistiquement homogènes.

La composition des Groupes de travail est la suivante :

1. Groupe sur la Déclaration: Etats-Unis, Union des Républiques socialistes soviétiques, Biélorussie, Philippines, Panama et Chine.

2. Groupe sur la Convention: Royaume-Uni, Yougoslavie, Inde, France, Chili, Liban.

3. Groupe sur la mise en oeuvre: Australie, Belgique, Iran, Ukraine, Egypte et Uruguay.

La Commission doit constituer un Sous-comité chargé de s'occuper de l'Annuaire des Droits de l'Homme, de l'examen du rapport de la Commission des Crimes de Guerre ainsi que du document concernant l'évolution des Droits de l'Homme. Ce Sous-comité se composera des représentants de la Belgique, de l'Egypte et de la Yougoslavie.

Le Professeur CASSIN (France) demande, en raison de la part qu'il a prise depuis des années aux travaux concernant l'élaboration d'une Déclaration internationale des Droits de l'Homme, à être associé aux travaux du Groupe chargé de l'examen de la Déclaration plutôt qu'à ceux du Groupe sur la Convention.

La PRESIDENTE accepte cette demande et propose au représentant de la Chine de prendre la place du Professeur Cassin dans le groupe chargé de s'occuper de la Convention.

M. WU (Chine) accepte cette proposition.

Le Colonel HODGSON (Australie) désire savoir s'il ne serait pas possible pour une même délégation de participer simultanément aux travaux de deux Groupes.

La PRESIDENTE déclare que cela ne lui paraît pas possible puisque les Groupes travailleront simultanément.

Le Colonel HODGSON (Australie) indique que les adjoints ou les suppléants des Membres pourraient remplacer ceux-ci.

La PRESIDENTE déclare qu'ils ne pourront prendre part aux séances qu'à titre d'observateurs et sans droit de vote; l'article 11 du Règlement intérieur stipule en effet que le droit de vote n'est accordé à un suppléant que lorsqu'il remplace un Membre absent: tel n'est pas le cas ici et il conviendrait d'appeler ces observateurs des "représentants" plutôt que des suppléants.

Lord DUKESTON (Royaume-Uni) déclare que si les Groupes de travail empiètent les uns sur les autres, ils se retarderont mutuellement. Il serait préférable qu'ils se limitent à leur propre travail et que celui-ci soit ensuite discuté en séance plénière.

La PRESIDENTE souligne qu'il est seulement question que les Conseillers des Membres réguliers de la Commission assistent à titre de représentants aux séances des autres Groupes avec le droit de participer à la discussion sur demande.

M. LOUTFI (Egypte) déclare qu'avec l'accord de la déléguée de l'Inde, il souhaiterait participer aux travaux du Groupe chargé de l'étude de la Convention. Mme MEHTA (Inde) prendrait sa place dans le Groupe chargé de s'occuper de la mise en oeuvre.

La PRESIDENTE dit qu'elle accepte ce changement.

M. BOGOMOLOV (U.R.S.S.) désire qu'il soit entendu que le travail des Groupes ne constitue qu'un stade préliminaire, le stade définitif étant la discussion en Commission plénière. Les Membres auront donc le droit de réserver leur opinion même en ce qui concerne les travaux de leur propre Groupe. Par ailleurs, il ne voit pas l'intérêt de la proposition du représentant de l'Australie puisque chaque Membre pourra présenter ses critiques en séance plénière.

La PRESIDENTE indique que la proposition australienne est inspirée par le souci d'éviter une perte de temps à la Commission. Par le moyen des observateurs, les Membres se tiendraient au courant des travaux des autres Groupes au fur et à mesure de leur développement et éviteraient ainsi des répétitions inutiles au cours des discussions en séance plénière.

Le Colonel HODGSON (Australie) désire savoir si les représentants des Institutions spécialisées et des Organisations non gouvernementales ont l'intention de prendre la parole avant la clôture de cette séance plénière.

M. BOGOMOLOV (U.R.S.S.) appuie la proposition du représentant de l'Australie.

La PRESIDENTE, avant d'inviter les représentants des Institutions spécialisées ou les observateurs à présenter leurs observations, désire souligner qu'il appartient à chaque Groupe de travail d'inviter officiellement l'une des représentantes de la Commission de la Condition de la Femme, à assister à leurs séances toutes les fois que la discussion portera sur une question les intéressant.

Mlle Tony SENDER (Représentante de la Fédération américaine du Travail) indique qu'il est d'usage que les représentants des Organisations non gouvernementales participent aux Sous-comités avec les mêmes droits qu'aux Commissions plénières. Ce droit comporte également la possibilité de présenter des déclarations écrites.

M. de GIVRY (Représentant l'Organisation internationale du Travail) indique qu'au sujet des questions telles que les **droits syndicaux** et la mise en oeuvre, l'Organisation internationale du Travail sera heureuse de présenter ses observations par la voix de ses délégués qui assisteront aux travaux des différents Groupes.

Le Dr. BIENENFELD (Congrès mondial juif) exprime ses remerciements à l'égard de la Commission pour la part qu'elle lui permet de prendre à ses travaux.

M. WINN (Représentant du Conseil consultatif des Organisations juives) indique que l'Organisations qu'il représente a déjà présenté un mémoire au sujet du projet de Déclaration de Convention et qu'il présentera ses observations sur le travail effectué dans les Groupes.

M. ROBINET de CLERY (Union interparlementaire) indique que M. Boissier et lui-même, qui ont déjà présenté un mémoire concernant l'activité de l'Union interparlementaire relative aux droits de l'Homme, se réservent de prendre part aux séances des Groupes de travail.

M. SERRARENS (Confédération internationale des Syndicats chrétiens) déclare que la Confédération qui a déjà présenté un mémoire à la Commission des Droits de l'Homme, se réserve de présenter une nouvelle note concernant les questions intéressant les travailleurs.

M. NOLDE (Commission des Eglises chargée des questions internationales) désire exprimer sa reconnaissance à la Commission des Droits de l'Homme.

Melle de ROMER (Union internationale des Ligues féminines catholiques) désire rappeler qu'elle avait déjà présenté au nom de son Organisation divers amendements à la précédente session de la Commission et qu'elle se réserve de les présenter à nouveau dans les divers Groupes.

La PRESIDENTE déclare remercier les Représentants des Institutions spécialisées et des Organisations non gouvernementales pour leurs déclarations et déclare que leurs droits seront les mêmes dans les Groupes de travail que la Commission plénière.

La séance est levée à 11 H. 30